



# HONORAIRES TRANSACTIONS IMMOBILIERES

## 2024

(Honoraires Agence T.T.C. à partir de 2024, à la Charge de l'Acquéreur)

### NET VENDEUR

Tranche prix net vendeur de 0 à 100 000 €	: 6 %
Tranche prix net vendeur de 100 001 à 250 000 €	: 4 %
Tranche prix net vendeur de 250 001 et au-delà	: 3 %

En cas de délégation de mandat de vente, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

**AVIS DE VALEUR** : 120 € T.T.C. et Gratuit (si bien immobilier mis en vente dans l'agence dans les 3 mois suivant l'avis de valeur).

### LOCATION

#### HABITATION – PART LOCATAIRE

Visite, dossier, zone non tendue : 8 €/m<sup>2</sup>  
Rédaction bail Zone tendue : 10 €/m<sup>2</sup>  
Zone très tendue : 12 €/m<sup>2</sup>

Etat des lieux 3 €/m<sup>2</sup> surf. hab.

Total honoraires plafonné à un mois de loyer hors charges TTC.

#### HABITATION – PART PROPRIETAIRE

Visite, dossier, zone non tendue : 8 €/m<sup>2</sup>  
Rédaction bail Zone tendue : 10 €/m<sup>2</sup>  
Zone très tendue : 12 €/m<sup>2</sup>

Etat des lieux 3 €/m<sup>2</sup> surf. Hab

**GESTION LOCATIVE** : Honoraires de départ à l'état des lieux entrant

8€/m<sup>2</sup> de surface habitable + 3€/m<sup>2</sup> de surface habitable pour l'état des lieux (Honoraires partagés entre le Bailleur et le Locataire en zone non tendue, (se reporter tableaux ci-dessus) tarifs des autres zones.

Et Gestion locative mensuelle Bailleur : 9 % du montant du loyer réglé T.T.C.

Pas de gestion locative concernant les baux commerciaux ou professionnels.